

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

NOUVEAUX SERVICES-EMPLOIS JEUNES EN 2001 : *tassement des créations de postes et des embauches*

Près de 360 000 jeunes sont passés par le programme « Nouveaux services-Emplois jeunes » entre octobre 1997 et fin décembre 2001. À cette date, 224 000 jeunes occupaient un poste. Le nombre de postes créés et d'embauches réalisées ralentit d'année en année. Quatre secteurs d'activité (famille-santé-solidarité, sport, culture et environnement) représentent encore près de trois embauches sur cinq en 2001. Au fil des ans, les embauches se font un peu plus en contrat à durée indéterminée mais aussi beaucoup plus sur des contrats à durée déterminée de courte durée. Les employeurs proposent des postes pour lesquels ils demandent des niveaux de formation de plus en plus élevés. Plus la date d'ouverture de poste est ancienne, plus la probabilité de voir se succéder plusieurs jeunes sur le poste est importante. Ce « turnover » est plus fréquent dans les associations et dans certains secteurs d'activité comme la justice, le tourisme ou la sécurité.

Plus de 272 000 postes ont été créés depuis le début du programme « Nouveaux services - Emplois jeunes », dont 183 000 dans les associations, les collectivités territoriales et les établissements publics. Dans le même temps, le ministère de l'Éducation nationale a ouvert 67 000 postes, celui de l'Intérieur en a prévu 20 000 et celui de la Justice 2 000 (tableau 1).

Depuis 1997, les associations ont à elles seules créé un tiers des postes, et près de six sur dix pour la seule année 2001. L'Éducation nationale représente un quart des postes créés depuis le lancement du programme mais ce ministère, après un démarrage rapide (un tiers des ouvertures de postes pour l'année 1998), n'en a pratiquement pas créé de nouveaux en 2001.

À la fin 2001, plus de 350 000 jeunes étaient passés par le dispositif et près de 225 000 d'entre eux étaient en poste, pour les deux tiers dans des associations, des collectivités territoriales ou des établissements publics. Mais l'année 2001 est marquée par un nouveau tassement des flux annuels d'embauche.

L'objectif du programme « Nouveaux services-Emplois jeunes » est d'aider à la création d'emplois répondant à des besoins sociaux émergents et non satisfaits par le marché concurrentiel, dans certains secteurs d'activité. En quatre ans, quatre secteurs d'activité se sont largement saisis de cette opportunité : famille-santé-solidarité, sport, culture et environnement (tableau 2). La part des embauches dans le domaine sportif a progressé de plus de 3 points depuis le début de la mesure, alors que dans le même temps celles des embauches dans les secteurs du logement et de l'environnement diminuaient dans la même proportion (1).

Les emplois d'animation représentent plus d'un quart des embauches en 2001, proportion qui a peu

(1) - Ces évolutions sont liées au nombre de postes créés dans chaque secteur, mais aussi aux remplacements liés au départ des jeunes, qui ne sont pas homogènes selon le secteur d'activité.

varié depuis le lancement du programme (tableau 3).

Un peu plus de CDI, mais beaucoup plus de contrats courts

En 2001, hors ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur et de la Justice, trois embauches sur dix ont été réalisées sur des contrats à durée indéterminée (graphique 1). Cette pratique, de plus en plus fréquente depuis le lancement du programme, s'explique largement par le fait que les employeurs pouvant recourir à ce

type de contrat (associations, fondations et établissements industriels et commerciaux) se sont engagés de manière massive dans le dispositif un peu plus tard que les autres.

La part des contrats à durée déterminée de cinq ans a diminué de plus de moitié entre 1998 et 2001, passant de près des trois quarts des embauches à moins d'un tiers en 2001. Cette diminution est très fortement liée aux remplacements effectués suite aux sorties anticipées du programme (plus de quatre jeunes sur dix en

Tableau 2
Les activités liées à la famille, la santé, la solidarité et au sport
représentent près d'un tiers des embauches
(hors ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur et de la Justice)

Activité principale du projet \ Année d'embauche	1998	1999	2000	2001	Ensemble des années
Famille-santé-solidarité	17,2	18,9	18,9	18,8	18,4
Sport.....	11,1	12,6	13,7	14,3	12,8
Culture	10,8	10,9	11,7	13,0	11,5
Environnement.....	14,3	12,7	12,3	11,6	12,8
Éducation	8,8	9,9	10,1	10,8	9,8
Logement, vie de quartier..	8,9	7,4	5,9	5,7	7,1
Tourisme	4,2	4,0	4,4	4,3	4,2
Sécurité	4,4	4,1	3,7	3,5	4,0
Transport.....	3,8	2,9	3,0	2,8	3,2
Justice	0,4	0,6	0,5	0,5	0,5
Autres.....	16,1	16,0	15,8	14,7	15,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : DARES - Données France entière.

Tableau 1
Emplois créés, embauches réalisées et jeunes en poste par type d'employeur

Flux cumulés et stocks depuis le début du programme

	Collectiv. territ.	Assoc.	Établis. publics	Autres	Sous-total	Éducation nationale	Police	Justice	Total
Au 31 décembre 1998									
Nombre de postes créés.....	33 200	33 011	11 973	2 906	81 090	52 672	20 000	0	153 762
Nombre d'embauches réalisées..	26 318	27 769	9 476	2 233	65 796	44 304	7 926	0	118 026
Jeunes en poste au 31/12/1998..	25 017	25 824	9 126	2 108	62 075	42 610	7 379	0	112 064
Au 31 décembre 1999									
Nombre de postes créés.....	46 946	55 133	19 221	4 630	125 930	64 778	20 000	0	210 708
Nombre d'embauches réalisées..	44 851	55 730	18 337	4 186	123 104	72 179	15 182	0	210 465
Jeunes en poste au 31/12/1999..	40 046	47 865	16 555	3 781	108 247	61 039	12 616	0	181 902
Au 31 décembre 2000									
Nombre de postes créés.....	56 119	73 521	23 868	6 293	159 801	66 488	20 000	2 000	248 289
Nombre d'embauches réalisées..	61 038	86 402	26 157	6 741	180 338	84 114	23 170	1 237	288 859
Jeunes en poste au 31/12/2000..	46 973	62 203	19 876	5 081	134 133	62 324	15 932	1 088	213 477
Au 31 décembre 2001									
Nombre de postes créés.....	62 007	87 558	26 426	7 103	183 094	67 017	20 000	2 000	272 111
Nombre d'embauches réalisées..	73 925	117 058	32 894	8 612	232 489	92 258	27 614	2 158	354 519
Jeunes en poste au 31/12/2001	48 739	71 046	20 947	5 351	146 083	60 430	15 800	1 701	224 014

Source : DARES - Données France entière.

étaient sortis au 31 décembre 2001) (2).

En 2001, plus d'un quart des jeunes ont été embauchés sur des contrats de moins de trois ans (plus d'un sur dix sur un contrat de moins de deux ans) (3). Ces embauches de plus en plus fréquentes sur des contrats courts ne sont pas forcément compatibles avec la notion de la professionnalisation de ces jeunes, processus qui repose largement sur la durée du contrat de travail (4).

Des employeurs plus exigeants sur le niveau de formation

Les employeurs ont la possibilité de s'exprimer, lors de l'ouverture du poste, sur le niveau de formation nécessaire pour l'emploi proposé. Ce niveau de formation souhaité par l'employeur a évolué à la hausse (graphique 2).

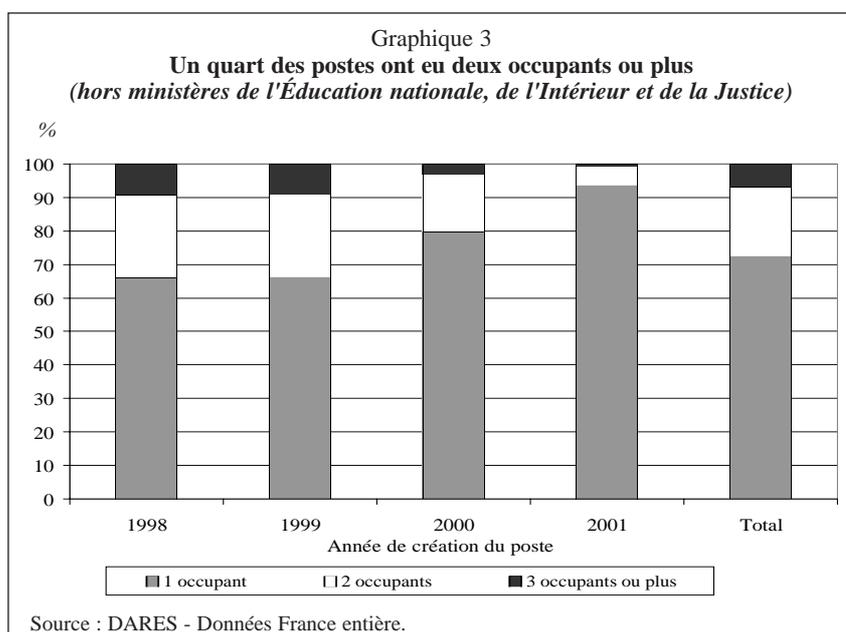
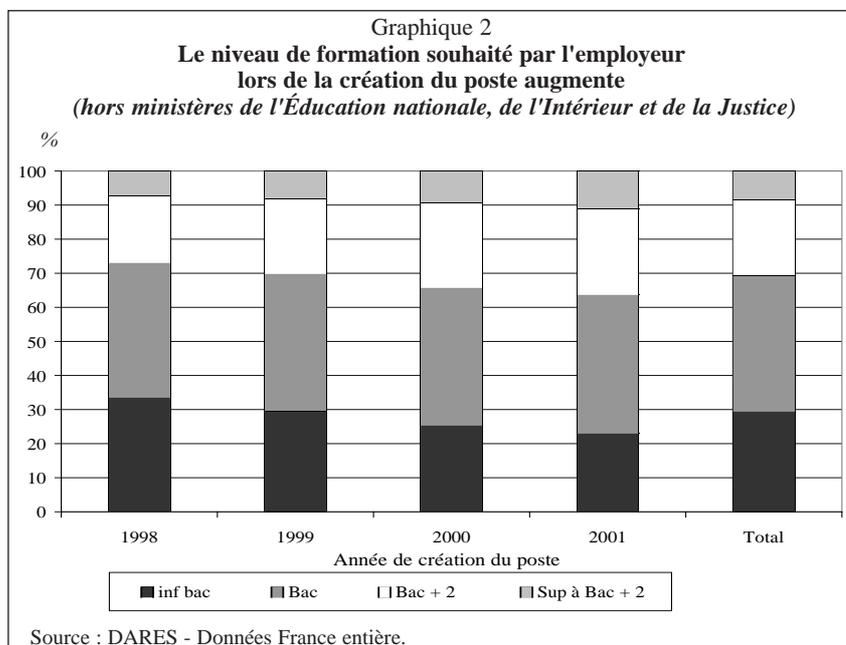
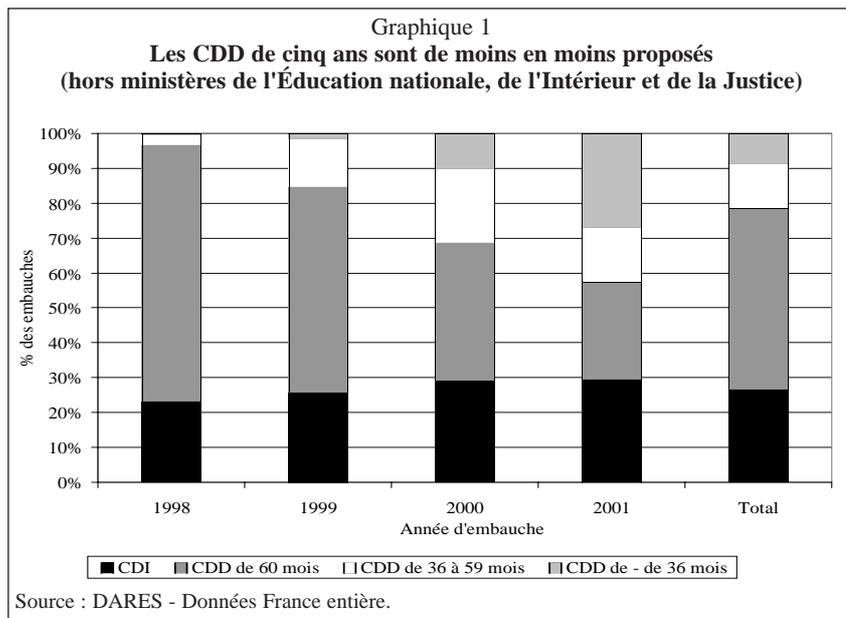
Ainsi, la part des postes pour lesquels le niveau demandé est inférieur au Bac a chuté de dix points entre 1998 et 2001, alors que la demande de jeunes de niveau supérieur ou égal à Bac + 2 a progressé. Pour l'année 2001, un peu moins d'un quart des emplois créés sont prévus pour des jeunes de niveau inférieur au Bac.

Sur l'ensemble des embauches effectuées depuis le début de la mesure, la moitié des jeunes ont effectivement le niveau de qualification demandé. Dans plus d'un tiers des cas, ils possèdent un

(2) - Un jeune recruté en remplacement d'un autre en CDD, signe un contrat dont la durée équivaut au temps restant à l'aide de l'État sur ce poste. Par exemple, si un premier jeune (en CDD pour 5 ans) n'est resté que deux années, son remplaçant aura un contrat de 3 ans.

(3) - Hors ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur et de la Justice.

(4) - V. Bellamy D.Gélot, « Professionnalisation des « Emplois-Jeunes » : huit employeurs sur dix déclarent former leurs salariés », Premières Synthèses, n° 36.1, septembre 2002, DARES.



niveau de formation supérieur à celui demandé par l'employeur (tableau 4). La part des jeunes correspondant exactement au profil souhaité recule d'année en année, alors que celle des jeunes surqualifiés, ou au contraire insuffisamment qualifiés, augmente.

Le renouvellement concerne un quart des postes

Sur l'ensemble des postes créés depuis le début de la mesure, un peu plus d'un quart ont vu se succéder au moins deux jeunes (7 % ont eu 3 occupants ou plus). Cette proportion augmente logiquement avec l'ancienneté d'ouverture du poste. Près d'un poste sur dix ouvert en 1998 ou 1999 a été le support d'au moins trois embauches (graphique 3).

Certains secteurs d'activité sont plus concernés par le renouvellement des embauches. La justice, le tourisme, la sécurité ou les transports ont ainsi connu des « turn-over » importants (tableau 5). En raisonnant « toutes choses égales par ailleurs », en particulier à année d'ouverture de poste identique, ce sont les postes liés à l'environnement qui connaissent la probabilité la plus faible de voir se succéder deux jeunes ou plus.

La succession de jeunes sur un même poste est plus fréquente dans les associations que dans les établissements publics, et surtout que dans les collectivités territoriales. Un poste sur trois dans les associations a déjà fait l'objet de plus d'un recrutement. Si le fait d'offrir un CDD ou un CDI n'influence pas le renouvellement des embauches sur un même poste, l'effectif salarié de la structure joue assez fortement. La propension des petites unités au renouvellement des contrats est plus importante. Si 4,5 % des postes ont été occupés par plus d'un jeune dans les structures de plus de 500 salariés, cette proportion passe à plus de huit postes sur dix dans celles de moins de 5 salariés.

Tableau 3
Un quart des embauches se font sur des emplois d'animation
(hors ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur et de la Justice)

Année d'embauche	1998	1999	2000	2001	Ensemble des années
Emploi occupé					
Emploi d'animation (socioculturels, sportifs).....	26,5	28,1	27,1	27,9	27,3
Emploi d'aide aux personnes (personnes âgées ou handicapées, détenus, petite enfance, enfants scolarisés).....	14,7	14,2	14,0	13,4	14,1
Emploi d'aide à la gestion associative et au développement local	7,3	9,3	10,8	11,6	9,6
Emploi de valorisation et de conseil en environnement...	10,1	8,5	8,3	7,4	8,7
Emploi de médiateur local ou familial	8,0	7,1	6,1	5,8	6,8
Emploi de médiateur de sécurité	5,5	5,4	5,0	4,0	5,1
Emploi de valorisation et d'entretien du patrimoine	5,7	4,5	4,0	3,6	4,5
Emploi de développement de la communication	3,8	4,2	4,7	4,9	4,4
Autre.....	18,4	18,7	20,0	21,4	19,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : DARES - Données France entière.

Tableau 4
Le niveau de formation des jeunes ne correspond pas toujours à celui souhaité par l'employeur
(hors ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur et de la Justice)

Qualification/niveau souhaité	Plus qualifié	Moins qualifié	Assez qualifié	Total
Année d'embauche				
1998.....	33,1	11,8	55,1	100,0
1999.....	36,1	13,4	50,5	100,0
2000.....	36,6	15,3	48,1	100,0
2001.....	37,3	16,4	46,3	100,0
Ensemble des années.....	35,6	14,1	50,3	100,0

Source : DARES - Données France entière.

Tableau 5
Le secteur de l'environnement connaît le « turn-over » le moins important
(toutes années d'embauches confondues au 31/12/2001,
hors ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur et de la Justice)

En pourcentage

Nombre d'occupants depuis l'ouverture du poste	1 occupant	2 occupants	3 occupants ou plus	Total
Secteurs d'activité				
Environnement	77,3	17,9	4,8	100,0
Logement, vie de quartier	73,1	20,8	6,1	100,0
Famille- santé- solidarité.....	72,8	20,3	6,9	100,0
Culture	72,0	20,9	7,1	100,0
Éducation	71,1	21,5	7,4	100,0
Sport	70,8	21,7	7,5	100,0
Sécurité	70,1	22,0	7,9	100,0
Transport.....	69,8	22,3	7,9	100,0
Tourisme	69,3	22,2	8,5	100,0
Justice	63,9	26,3	9,8	100,0
Autres	72,3	21,0	6,7	100,0
Total	72,5	20,7	6,8	100,0

Source : DARES - Données France entière.

Hors ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur et de la Justice, plus de 18 100 jeunes ont été embauchés plusieurs fois en contrat « emploi-jeune » : 16 300 ont bénéficié de deux embauches,

1 800 de trois ou plus. La durée moyenne de présence dans le programme pour le premier emploi de ces jeunes est de 13,5 mois, avec de fortes disparités. Dans près de trois cas sur dix, le pre-

mier emploi-jeune a duré moins de six mois et dans deux cas sur dix deux ans, voire plus.

Vanessa BELLAMY,
(DARES).

Encadré 1

LES POSTES OUVERTS NE SONT PAS TOUS OCCUPÉS

Au 31 décembre 2001, près de 13 000 postes créés par des associations, des collectivités territoriales ou des établissements publics n'ont fait l'objet d'aucun recrutement. Un poste sur six a été ouvert moins de six mois auparavant et l'on peut penser que les employeurs n'ont pas encore effectué leur recrutement. Mais près de la moitié ont été ouverts il y a plus de 24 mois. Ces postes jamais pourvus sont pour les trois quarts des contrats à durée déterminée, ce qui correspond à peu près à la répartition des postes créés.

Les secteurs de la sécurité et du logement n'ont jamais pourvu un dixième des postes créés. À l'inverse, la part des postes jamais pourvus est faible pour les activités sportives et celles liées au tourisme et à la culture.

Le nombre de postes ayant été pourvus une ou plusieurs fois, mais vacants au 31 décembre 2001, est de 34 500. Là encore, une partie de la vacance des postes peut être expliquée par un délai nécessaire au recrutement du remplaçant.

Les postes non pourvus au 31/12/2001 (hors ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur et de la Justice)

	Postes jamais pourvus au 31/12/2001		Postes occupés au moins une fois, mais non occupés au 31/12/2001	
Statut de l'employeur				
Collectivités territoriales.....	4 673	<i>7,4</i>	11 205	<i>17,8</i>
Établissements publics.....	1 833	<i>6,9</i>	4 589	<i>17,2</i>
Associations et fondations.....	6 055	<i>6,5</i>	18 133	<i>19,5</i>
Autres.....	324	<i>10,1</i>	575	<i>17,9</i>
Total	12 885	<i>6,9</i>	34 502	<i>18,6</i>
Durée d'ouverture du poste au 31/12/2001				
Moins de 6 mois	2 163	<i>17,3</i>	1 888	<i>15,1</i>
de 6 à 12 mois.....	1 591	<i>11,9</i>	1 211	<i>9,0</i>
de 12 à 24 mois.....	2 822	<i>7,8</i>	4 657	<i>12,9</i>
de 24 à 36 mois.....	3 052	<i>6,1</i>	9 411	<i>18,8</i>
Plus de 36 mois	3 257	<i>4,4</i>	17 335	<i>23,5</i>
Total	12 885	<i>6,9</i>	34 502	<i>18,6</i>
Champ principal du projet				
Éducation.....	1 070	<i>6,1</i>	2 756	<i>15,7</i>
Famille-santé-solidarité	2 622	<i>7,6</i>	5 826	<i>16,9</i>
Logement, vie de quartier.....	1 362	<i>10,0</i>	2 710	<i>19,9</i>
Transports	398	<i>7,2</i>	1 283	<i>23,2</i>
Culture	1 123	<i>5,4</i>	3 891	<i>18,6</i>
Justice	56	<i>6,6</i>	181	<i>21,4</i>
Sécurité.....	917	<i>11,8</i>	1 724	<i>22,2</i>
Environnement.....	1 763	<i>6,9</i>	4 624	<i>18,2</i>
Tourisme	366	<i>5,0</i>	1 395	<i>19,0</i>
Sport.....	1 092	<i>4,7</i>	3 978	<i>17,3</i>
Autres.....	2 116	<i>7,2</i>	6 134	<i>20,9</i>
Total.....	12 885	<i>6,9</i>	34 502	<i>18,6</i>

Lecture : les chiffres en italique représentent la part des postes jamais pourvus ou occupés au moins une fois sans être occupés au 31/12/2001, par rapport aux postes créés dans chaque catégorie.

Source : CNASEA - Données France entière.

LE TEMPS PASSÉ DANS LE PROGRAMME

La durée passée dans le programme dépend non seulement de la durée théorique du contrat, mais aussi de la date de sortie du dispositif.

Au 31 décembre 2001, la durée de présence en emplois-jeunes est en moyenne de 18,7 mois : 21,7 mois pour les jeunes encore en poste à cette date et 14,1 pour ceux sortis du dispositif. À la même date, un jeune bénéficiaire sur cinq était resté moins de six mois dans le programme (tableau A).

Tableau A
Répartition des jeunes selon le temps passé dans le programme
(hors ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur et de la Justice)

En pourcentage

	Pour les jeunes encore en poste au 31/12/01	Pour les jeunes sortis du programme au 31/12/01	Total des jeunes passés par le programme au 31/12/01
Moins de 6 mois	16,4	26,2	20,2
de 6 à 11 mois.....	12,6	22,1	16,3
12 à 23 mois	25,7	31,1	27,8
24 à 35 mois	23,3	16,6	20,7
36 mois et plus.....	22,0	4,0	15,0
Total.....	100,0	100,0	100,0

Source : DARES - Données France entière.

À année d'embauche identique, la durée passée décroît avec la durée prévue du contrat. Les jeunes en CDI ont passé, en moyenne, moins de temps dans le programme que ceux en CDD de 60 mois. Une des explications possible est que les CDI ne sont contractés quasiment que par les associations, où les taux de sortie sont plus élevés qu'ailleurs et où les remplacements sont plus fréquents (tableau B).

Tableau B
Durée moyenne passée dans le programme en mois au 31/12/2001
(hors ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur et de la Justice)

En mois

Type de contrat / Année d'embauche	CDI	CDD de 60 mois	CDD de 24 à 60 mois	CDD de moins de 24 mois	Total
1998	28,4	30,4	25,3	9,1	29,8
1999	21,2	23,5	19,9	8,0	22,2
2000	13,9	15,2	13,3	6,9	14,0
2001	4,4	5,3	5,2	3,1	4,9
Ensemble des années	17,3	22,7	12,3	4,7	18,7

Source : DARES - Données France entière.